

Société de
l'assurance
automobile
du Québec

Les autres
services,
le personnel
et les ressources

RAPPORT ANNUEL DE **GESTION**
2005



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2005

Le rapport du président-directeur général

Le Fonds d'assurance automobile du Québec

■ Les autres services, le personnel et les ressources

Les résultats

L'agence Contrôle routier Québec



TABLE DES MATIÈRES

NOTE LIMINAIRE	3
LES ACTIVITÉS	4
Le droit d'accès au réseau routier	4
Le transport des personnes et des biens	5
D'autres mandats de la Société	5
LE PERSONNEL ET LES RESSOURCES	6
Le personnel	6
Les ressources financières	8
Les technologies de l'information	10
Les ressources matérielles et immobilières	13
LES ÉTATS FINANCIERS	15
Un aperçu des états financiers de la Société	15
LES ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	17



1

SAAQ

*Les autres services,
le personnel et
les ressources*

Des exemplaires du présent document sont disponibles à l'adresse suivante :

Société de l'assurance automobile du Québec

Direction des communications

Case postale 19600

333, boul. Jean-Lesage, O-M-51

Québec (Québec) G1K 8J6

Internet : www.saaq.gouv.qc.ca

Édité par la Direction des communications

Société de l'assurance automobile du Québec

Dépôt légal 2006

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-47235-7

Dans le présent document, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.



NOTE LIMINAIRE

Le présent fascicule du *Rapport annuel de gestion 2005* porte sur les mandats que la Société exerce excepté celui de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Il décrit sommairement les principales activités de la Société qui ont trait à ces mandats, donne une vue d'ensemble du personnel et des ressources qui s'y rapportent et présente les états financiers vérifiés de la Société.

Rappelons que la déclaration du président-directeur général et le rapport de la Direction de la vérification interne valent pour le présent fascicule¹.



3

SAAQ

*Les autres services,
le personnel et
les ressources*

1.
Cette déclaration et ce rapport sont placés en tête du volume intitulé *Le rapport du président-directeur général* du présent rapport annuel de gestion.

LES ACTIVITÉS

En plus de sa mission de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, la Société exerce ses fonctions en ce qui a trait à la gestion du droit d'accès au réseau routier, au transport routier des personnes et des biens et à divers autres mandats. Les lignes qui suivent présentent un survol des activités correspondantes.

LE DROIT D'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER

En vue de favoriser la sécurité de l'ensemble des usagers de la route, la Société contrôle l'accès au réseau routier public et établit les normes en la matière. Avant de délivrer un permis de conduire, elle vérifie l'identité des demandeurs et s'assure que ces derniers satisfont aux exigences du Code de la sécurité routière (L.R.Q. c. C-24.2). Avant de délivrer le certificat d'immatriculation d'un véhicule, elle vérifie les droits de propriété relatifs à ce véhicule et s'assure qu'il répond aux exigences du même code. De plus, elle tient un registre des événements se rapportant aux conducteurs, fait un suivi de l'état de santé de certains d'entre eux et veille à l'application de diverses sanctions (comme la suspension ou la révocation du permis, l'interdiction de remettre un véhicule en circulation et la saisie d'un véhicule pour conduite durant sanction). Enfin, elle veille au respect d'exigences en matière de vérification mécanique et d'entretien préventif de certains véhicules.

Le permis de conduire

Les services relatifs au permis de conduire comprennent, principalement, l'évaluation des connaissances et des habiletés des conducteurs, la délivrance et le renouvellement d'un permis de conduire, l'évaluation médicale des conducteurs, la révision d'une décision prise pour raison médicale ou administrative, et la perception des droits et des contributions d'assurance relatifs au permis. Ils comprennent également la délivrance des permis restreints et la vérification de la validité d'un permis de conduire.

L'immatriculation

Les services relatifs à l'immatriculation comprennent, principalement, la délivrance et le renouvellement du certificat d'immatriculation, le remisage et la mise au rancart des véhicules, le transfert de propriété et la perception des droits et contributions d'assurance relatifs à l'immatriculation, y compris la perception en application du Régime d'immatriculation internationale². Ils comprennent également l'attestation de conformité et les permis spéciaux de circulation.

L'information à la clientèle

Un service téléphonique de renseignements généraux, sans frais, est mis à la disposition de la population. L'accès par télécopieur est disponible pour les personnes sourdes et pour les malentendants. Des transactions peuvent également se faire par téléphone. C'est le cas de la prise de rendez-vous pour un examen de conduite, de l'annulation d'un permis de conduire, de la demande du dossier de conduite, de la vérification de la validité d'un permis de conduire, du changement d'adresse et du remisage ou de la mise au rancart d'un véhicule. Toutes ces transactions, sauf le changement d'adresse et la mise au rancart, sont également disponibles par l'intermédiaire du système de réponse vocale interactive, qui reste disponible en dehors des heures normales d'ouverture. Signalons enfin que la clientèle peut accéder à divers renseignements dans le site Web de la Société et y effectuer certaines transactions telles la prise de rendez-vous pour un examen de conduite, la demande du dossier de conduite, la vérification de la validité d'un permis de conduire, la vérification du droit d'immatriculer un véhicule, le changement d'adresse et le remisage ou la mise au rancart d'un véhicule.

Le traitement des demandes de mainlevée de saisie

Un véhicule peut être saisi parce que le conducteur du véhicule a conduit durant une période de sanction ou sans permis valide. Dans certains cas, le propriétaire peut alors demander de reprendre possession de son véhicule avant la fin du délai normal de trente jours. Sur réception d'une telle demande, la Société en établit, sans tarder, l'admissibilité et rend sa décision par écrit.

La gestion des registres

Le registraire de la Société veille à la définition, à la collecte, à l'inscription et à la conservation de l'information des registres officiels de la Société, et, selon le besoin, il voit à la mise à jour ou à la destruction de cette information. Il s'occupe également de la diffusion et de la vente d'information aux organismes et aux clients autorisés. Les registres de la Société contiennent de l'information sur l'immatriculation des véhicules, sur les permis de conduire, sur le dossier des conducteurs, sur le dossier des propriétaires et exploitants de véhicules lourds, sur les commerçants et les recycleurs agréés et sur les rapports d'accidents que remplissent les corps policiers. Les registres servent, notamment, à attester la validité des privilèges de conduire et des droits de circuler.

LE TRANSPORT DES PERSONNES ET DES BIENS

Le suivi des dossiers des propriétaires et exploitants de véhicules lourds

Conformément au mandat qui lui est donné par la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds (L.R.Q., c. P-30.3), la Société constitue un dossier sur tous les propriétaires et exploitants de véhicules lourds. Elle identifie ceux dont le comportement présente un risque et qui, en conséquence, doivent faire l'objet de contrôles particuliers.

Les normes de sécurité des véhicules routiers

Les véhicules servant au transport de personnes et de biens doivent faire l'objet d'une vérification mécanique périodique en vue d'établir l'état de fonctionnement de leurs composantes mécaniques et de leur équipement. Dans le cas des autobus et des taxis, cette vérification doit être faite tous les six mois et, dans le cas des camions, tous les douze mois. Cependant, tout propriétaire de véhicule peut se soustraire à cette obligation en choisissant d'agir de manière préventive, par l'application du Programme d'entretien préventif. La Société assure la reconnaissance officielle des entreprises voulant mettre en œuvre ce dernier programme et surveille la qualité de cette mise en œuvre. De plus, elle surveille la qualité du travail exécuté par les mandataires qui effectuent la vérification mécanique des véhicules.

Le contrôle du transport routier

Sur l'ensemble du territoire québécois, la Société vérifie si les normes afférentes au transport de personnes et de biens sont respectées par les propriétaires et exploitants de véhicules lourds ainsi que par les conducteurs professionnels. Par son action, elle vise à améliorer la conformité des véhicules à ces normes et à accroître la sécurité des usagers de la route.

D'AUTRES MANDATS DE LA SOCIÉTÉ

Des services destinés aux personnes handicapées

Le ministère des Transports a la responsabilité du programme d'adaptation des véhicules et du programme des vignettes de stationnement pour personnes handicapées. C'est à titre de mandataire de ce ministère que la Société administre ces programmes. Il appartient au ministère précité d'en fixer les normes et d'en acquitter les frais d'exploitation.

La délivrance de licences de commerçant et de recycleur

Pour acquérir des véhicules routiers en vue d'en faire le commerce, une personne doit être titulaire d'une licence de commerçant délivrée par la Société et fournir un cautionnement. Pareillement, les recycleurs de pièces de véhicules doivent détenir une licence et fournir un cautionnement. De plus, le recycleur doit tenir un registre, sujet à contrôle par la Société.

La récupération des amendes impayées

Lorsqu'une personne a fait défaut de payer des amendes imposées à la suite d'infractions au Code de la sécurité routière, ou à un règlement relatif à la circulation ou au stationnement³ adopté par une municipalité, la Société de l'assurance automobile du Québec, sur demande d'un percepteur des amendes, suspend le droit de conduire de cette personne et interdit de mettre en circulation tout véhicule routier immatriculé au nom de celle-ci ou de faire des transactions à propos de ce véhicule. La Société peut également communiquer à certaines personnes des renseignements au sujet des restrictions au droit de faire des transactions.

3. Les infractions relatives au stationnement ont été ajoutées par le projet de loi n° 6 (2003, chapitre 5), Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes, qui est entré en vigueur en mai 2004.

LE PERSONNEL ET LES RESSOURCES

LE PERSONNEL

Vue d'ensemble de l'effectif

Durant l'année 2005, la Société a utilisé 3 224 équivalents temps complet⁴ (ETC), soit 2 550 ETC réguliers et 674 ETC occasionnels. Par rapport à l'année précédente, cela représente une diminution de 135 ETC (4 p. 100).

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

selon les régions administratives

Régions administratives	Nombre de ETC	Réguliers	Occasionnels
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches			
Siège social	1 947	1 650	297
Autre	184	119	65
Total	2 131	1 769	362
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	130	95	35
Saguenay—Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	77	64	13
Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec	110	80	30
Laval, Laurentides, Lanaudière et Outaouais	167	115	52
Montérégie	184	138	46
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	44	38	6
Montréal	381	251	130
Total	3 224	2 550	674

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

selon les mandats de la Société

	Nombre de ETC	Proportion
Fonds d'assurance automobile du Québec	1 262	39,2 %
Gestion de l'accès au réseau routier	1 326	41,1 %
Autres mandats	636	19,7 %
Total	3 224	100 %

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

selon les catégories d'emploi

Catégories d'emploi	Nombre de ETC	Proportion	Nombre d'employés	
			Réguliers	Occasionnels
Personnel hors-cadre	6	0,2 %	6	0
Personnel d'encadrement	175	5,4 %	175	0
Personnel professionnel	898	27,9 %	879	66
Personnel technicien et assimilé	639	19,8 %	529	149
Personnel de bureau	1 197	37,1 %	799	607
Personnel agent de la paix	294	9,1 %	308	8
Personnel ouvrier	15	0,5 %	13	3
Total	3 224	100,0 %	2 709	833

4. L'équivalent temps complet (ETC) représente une année-personne rémunérée.

Des assouplissements aux règles de gestion de l'effectif

En vertu d'une entente de gestion conclue avec le Conseil du trésor (CT 199846) le 10 avril 2003, la Société bénéficiait de certains assouplissements aux règles de gestion de son effectif. Ces assouplissements permettaient d'augmenter l'effectif régulier et occasionnel selon différents critères, pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005.

Cependant, par son décret du 7 septembre 2004 (CT 201494), le Conseil du trésor avait demandé de limiter le recours aux assouplissements prévus dans les ententes de gestion. Le 31 mai 2005, un nouveau décret (CT 202466) assignait à la Société une limite de ETC à ne pas dépasser et précisait que « ces modalités s'appliquent malgré toutes marges de manœuvre et toutes ententes de gestion conclues avec le Conseil du trésor ».

La planification de la main-d'œuvre

Dans son plan stratégique 2001-2005 révisé, la Société s'est fixé deux objectifs stratégiques relative-ment à la planification de la main-d'œuvre. Le premier consiste à préparer et à planifier la relève du personnel (objectif 4.3.1)⁵. D'ailleurs, au cours de l'automne 2005, la Société a déposé au Secrétariat du Conseil du trésor son plan pluriannuel de main-d'œuvre 2005-2008. S'appuyant sur l'analyse des caractéristiques de l'effectif en place, ce plan détermine les zones de vulnérabilité de la Société en matière de main-d'œuvre. Il présente ensuite une projection de l'effectif disponible et de l'effectif requis. Sur ces bases, il met de l'avant des stratégies de renouvellement de l'effectif.

Pour sa part, le second objectif stratégique vise à assurer une intégration réussie du personnel venant de groupes cibles, c'est-à-dire les membres de communautés culturelles, les personnes handicapées, les anglophones et les autochtones (objectif 4.3.2)⁵.

La santé des personnes et de l'organisation

Dans son plan stratégique 2001-2005 révisé, la Société s'est fixé comme objectif stratégique de promouvoir la santé physique et psychologique des personnes. Pour ce faire, elle entend leur offrir un environnement de travail stimulant, sain et sécuritaire, à l'intérieur d'une organisation qui montre de la reconnaissance (objectif 4.4.1)⁶.

Le partenariat en organisation du travail

Au cours de l'année 2005, le comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) s'est réuni à six reprises. Précisons que, depuis juin 2004, ce comité ne compte plus de représentants du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), cette unité syndicale n'ayant pas signé le renouvellement de l'entente sur l'organisation du travail.

Les principaux dossiers qui ont été abordés par le CMOT sont :

- le sondage sur la culture organisationnelle et sur les valeurs à la Société;
- la reconnaissance;
- la gestion de l'effectif de la Société;
- la planification de la main-d'œuvre;
- l'évaluation comparative en gestion des personnes;
- la recherche-intervention évaluative sur la santé du personnel menée par l'Université Laval;
- le forum sur la santé et la sécurité au travail à la Société;
- le harcèlement et la violence au travail;
- le projet pilote d'amélioration continue à la Vice-présidence aux services à la clientèle;
- la table jeunesse;
- le budget de la Société et la table budgétaire;
- la table sur l'indemnisation;
- la table sur les technologies de l'information;
- l'intranet de la Société;
- la modernisation de l'État;
- la négociation dans le secteur public;
- les comités du conseil d'administration.

Notons qu'un sous-comité du CMOT a aussi été formé pour faire avancer les travaux relatifs à la gestion des contributions (évaluation du rendement du personnel). Quatre autres sous-comités ont poursuivi leurs travaux; ces sous-comités traitent, respectivement, de l'éthique et de la déontologie, de l'aménagement du temps de travail, de la reconnaissance du personnel, et de la recherche sur la santé du personnel. Les nouveaux membres des différents sous-comités ont été invités à participer à une séance de formation sur une méthode de négociation et de résolution de problèmes basée sur les intérêts. Pas moins de 71 membres ont reçu cette formation en 2005.

Les comités locaux d'organisation du travail (CLOT) mis sur pied dans chaque vice-présidence ont également poursuivi leurs travaux. Au total, les CLOT ont tenu 23 réunions en 2005.

5. L'information sur les résultats obtenus à l'égard des objectifs 4.3.1 et 4.3.2 est présentée aux pages 43 et 44 du fascicule intitulé *Les résultats* du présent rapport annuel de gestion.

6. L'information sur les résultats obtenus à l'égard de cet objectif est présentée à la page 45 du fascicule intitulé *Les résultats* du présent rapport annuel de gestion.

La formation du personnel

En 2005, la Société a investi près de 4,9 millions de dollars pour la formation de ses employés, ce qui représente 2,95 p. 100 de la masse salariale, un pourcentage comparable à celui de 2004. Les activités de formation peuvent être regroupées sous les thèmes suivants :

- la formation à la tâche;
- l'intégration en emploi;
- la formation en langue anglaise;
- le remboursement de frais de scolarité;
- les communications verbales;
- l'accompagnement individuel en entreprise (*coaching*);
- les pratiques administratives de gestion.

De plus, afin d'assister les nouveaux gestionnaires nommés en 2005, diverses mesures d'accompagnement leur ont été proposées : cercles de gestion, mentorat, *Insights* (outil de connaissance de soi), programme de formation à la gestion publique à l'École nationale d'administration publique et plan de développement personnalisé.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

La Société de l'assurance automobile du Québec a pour mandats la gestion de l'accès au réseau routier, le contrôle du transport routier des personnes et des biens, la gestion de programmes pour les personnes handicapées ainsi que la gestion de la récupération des amendes impayées pour le compte des municipalités et du gouvernement du Québec. Ces mandats sont distincts de ceux du Fonds d'assurance automobile du Québec, dont la Société est désignée comme fiduciaire. Ce fonds est affecté à l'indemnisation des personnes accidentées ainsi qu'à la prévention et à la promotion en matière de sécurité routière.

La présente section du rapport annuel de gestion fait état du financement de la Société, à l'exclusion du Fonds d'assurance⁷. Elle présente également les flux de trésorerie de la Société, les frais d'administration afférents à l'ensemble de ses mandats, de même que la répartition de ces frais entre les mandats.

Les sources de financement

Pour subvenir à ses besoins en matière de gestion de l'accès au réseau routier, la Société compte essentiellement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), qui s'appliquent à certains services. Or, depuis plusieurs années, la Société doit composer avec un déficit de financement, qui découle de l'insuffisance des montants ainsi perçus. En 2005, pour chaque dollar encaissé, la Société a dû supporter un coût de 1,51 \$. Rappelons que le tarif des frais exigibles n'a pas augmenté depuis 1990.

Pour leur part, les activités du contrôle routier et les programmes pour les personnes handicapées sont financés par le gouvernement du Québec, conformément à des ententes conclues avec le ministère des Finances et avec le ministère des Transports, respectivement. Une nouvelle entente avec le ministère des Finances, qui aura une portée rétroactive au 1^{er} avril 2005, devrait être conclue en 2006.

Notons que, depuis mai 2004, la Société, en collaboration avec ses partenaires d'autres ministères et des cours municipales, a appliqué des dispositions du projet de loi n° 6 (2003, c. 5), Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes, visant la récupération des amendes impayées pour des infractions au Code de la sécurité routière ou à un règlement sur le stationnement. En vertu de cette loi, la Société facture à ses partenaires les dépenses engagées dans l'application des sanctions.

Les flux de trésorerie

Les sommes perçues par la Société en 2005 sont liées tant à son rôle de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec qu'à ses autres mandats. En plus des montants qu'elle encaisse pour les besoins de ce fonds (les contributions d'assurance) et pour la gestion de l'accès au réseau routier (les frais de service), la Société perçoit des sommes importantes à titre de mandataire du gouvernement du Québec. Il faut préciser qu'elle perçoit aussi des droits d'immatriculation, mais dans une moindre mesure, pour le compte d'administrations provinciales canadiennes et d'États américains.

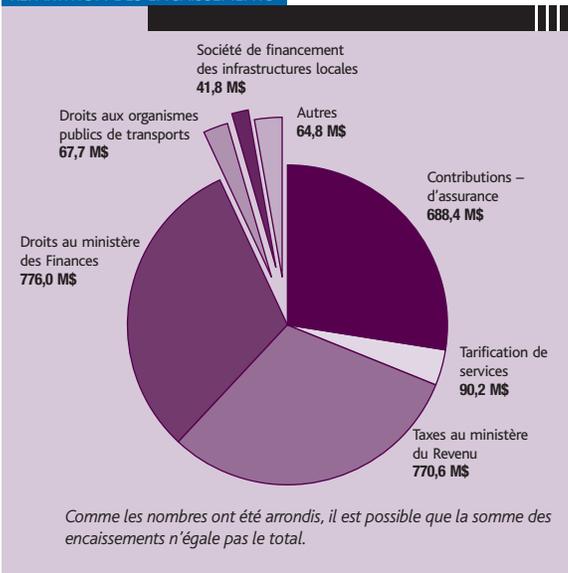
7. L'information sur les ressources du Fonds est présentée à la page 13 du fascicule intitulé *Le Fonds d'assurance automobile du Québec*.

En 2005, la Société a perçu des droits relatifs aux véhicules routiers munis d'un moteur de forte cylindrée. La somme perçue à ce titre, qui s'élève à 41,8 millions de dollars, sera remise à la Société de financement des infrastructures locales, déduction faite des frais de la Société, dès qu'une entente à cette fin aura été conclue. Notons que la Société a dû déboursier 1,3 million de dollars pour le développement informatique requis visant à mettre en place ces droits d'immatriculation additionnels.

Au cours de l'exercice financier 2005, les encaissements de la Société totalisent 2 499,5 millions de dollars, comparativement à 2 425,3 millions de dollars⁸ en 2004. La part qui revient au gouvernement du Québec et à d'autres partenaires, une fois déduit le coût du développement informatique, s'élève à 1 694,4 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 40,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Tel que la loi le prévoit, la Société a transféré au Fonds d'assurance, sur une base quotidienne, les sommes qu'elle perçoit à titre de contributions d'assurance. En 2005, les sommes perçues s'élèvent à 688,4 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 676,1 millions de dollars en 2004. Les frais exigibles relativement à l'immatriculation et au permis de conduire ont totalisé 90,2 millions de dollars. Il s'agit d'un montant comparable à celui de 2004 (90,9 millions de dollars⁹).

RÉPARTITION DES ENCAISSEMENTS



En 2005, la Société a encaissé 60 millions de dollars du Fonds d'assurance en paiement du solde qui lui était dû. Au 31 décembre 2005, le solde à recevoir du Fonds d'assurance s'élève à 169,7 millions de dollars.

Afin de combler ses besoins de liquidités temporaires, la Société a recours à la marge de crédit de 200 millions de dollars que lui consent la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les frais d'intérêts versés à la Caisse en 2005 sont de 0,7 million de dollars. À la fin de l'exercice financier 2005, le solde de la marge de crédit de la Société était de 129,6 millions de dollars.

Les frais d'administration

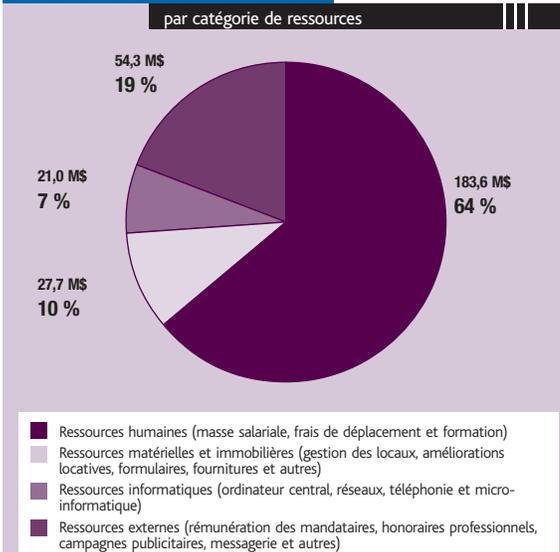
En 2005, pour l'ensemble des mandats de la Société, y compris celui de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, les frais d'administration, y compris l'amortissement, se sont élevés à 320,4 millions de dollars. Rappelons qu'ils étaient de 312,6 millions de dollars¹⁰ en 2004. Cette augmentation de 7,8 millions de dollars résulte notamment de la perte de 7,1 millions de dollars subie à la suite de la révision à la baisse de la valeur de certains éléments de l'actif¹¹.

La Société gère son budget de frais d'administration en distinguant, d'une part, les frais d'exploitation, c'est-à-dire les dépenses récurrentes liées au fonctionnement de l'organisation, et, d'autre part, le coût des projets administratifs et des projets de développement en technologies de l'information.

Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation représentent 286,6 millions de dollars en 2005, alors qu'ils étaient de 289,3 millions de dollars¹² en 2004. Le graphique suivant présente la répartition des frais par catégorie de ressources pour l'année 2005.

RÉPARTITION DES FRAIS D'EXPLOITATION



8. Ce montant est inférieur de 565,6 millions de dollars au total des encaissements publié dans le *Rapport annuel de gestion 2004*. En effet, les revenus de placements seront désormais exclus des flux de trésorerie de la Société puisqu'ils sont encaissés par le Fonds d'assurance automobile du Québec.

9. Selon le *Rapport annuel de gestion 2004*, les frais perçus relativement aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire s'élevaient à 92,8 millions de dollars. De ce montant, 1,9 million de dollars ont été reclassés dans le poste « autres revenus – contrôle routier ».

10. Ce montant est inférieur de 1,0 million de dollars au total des frais d'administration publié dans le *Rapport annuel de gestion 2004*. En effet, l'amortissement des développements informatiques liés au passage à l'an 2000 a été réduit de 1,1 million de dollars, étant donné que ces développements ont été exclus du poste « actifs incorporels ». Par contre, la Société a considéré une dépense supplémentaire de 48 000 \$ pour l'ajout d'autres avantages sociaux dans la provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés.

11. Voir la note 11 à la page 20 du fascicule intitulé *Le Fonds d'assurance automobile du Québec*.

12. Les frais d'exploitation de 2004 s'élevaient à 289,2 millions de dollars dans le *Rapport annuel de gestion 2004*. Ce montant a été augmenté de 48 000 \$ pour inclure d'autres avantages sociaux accordés aux employés à la provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés.

Le coût des projets

En 2005, la Société a investi 29,8 millions de dollars dans des projets administratifs et dans des projets de développement en technologies de l'information¹³, comparativement à 35,6 millions de dollars en 2004. La dépense totale liée à ces investissements et aux investissements des années antérieures s'élève à 33,8 millions de dollars, comparativement à 23,3 millions de dollars en 2004¹⁴. Cette dépense se détaille comme suit :

RÉPARTITION DES DÉPENSES RELATIVES AUX PROJETS

(en millions de dollars)

	2005	2004
Partie non capitalisée des investissements	7,3	5,8
Amortissement	19,4	17,5 ¹⁴
Révision à la baisse du coût de certains projets	7,1	—
Total	33,8	23,3

La répartition des frais d'administration entre les mandats

Depuis 2004, la Société utilise un système de gestion par activité, ce qui lui permet de s'assurer de la répartition de ses dépenses entre les produits et les services qu'elle offre. Ainsi, chaque ressource est imputée aux activités qui en font usage, lesquelles sont imputées à leur tour aux produits et aux services pour lesquels elles sont utilisées. Cette répartition est faite de la façon la plus fidèle possible, à partir de l'information de gestion disponible.

L'application de cette méthode a permis d'évaluer les frais d'administration (y compris l'amortissement) du Fonds d'assurance automobile du Québec à 119,1 millions de dollars, et ceux de l'ensemble des autres mandats de la Société à 201,3 millions de dollars. Le tableau ci-dessous présente la répartition des frais d'administration entre les mandats de la Société en 2005 et en 2004.

RÉPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION ENTRE LES MANDATS

(en millions de dollars)

	2005	2004 ¹⁵
Fonds d'assurance automobile du Québec	119,1	116,5
Gestion de l'accès au réseau routier	135,8	132,6
Contrôle du transport routier des personnes et des biens	57,5	58,2
Gestion des amendes impayées	6,2	3,5
Programmes pour les personnes handicapées	1,8	1,8
Mandats sauf celui de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec	201,3	196,1
Total (tous les mandats, y compris les mandats relatifs au Fonds d'assurance automobile du Québec)	320,4	312,6

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

En 2005, les investissements dans les projets en technologies de l'information s'élèvent à 26,1 millions de dollars. Le tableau suivant montre leur répartition entre les divers domaines d'activité. Pour chacun des domaines, il indique également la ventilation des dépenses entre le Fonds d'assurance automobile du Québec et les autres mandats de la Société.

	Fonds	Autres mandats	Investissement (en millions \$)
Services aux personnes accidentées	1,4	—	1,4
Services aux usagers de la route	2,0	8,2	10,2
Gestion de l'accès au réseau routier	0,2	1,1	1,3
Contrôle routier	—	2,5	2,5
Récupération des amendes impayées	—	1,5	1,5
Soutien à l'organisation	2,8	1,7	4,5
Infrastructures technologiques	1,3	2,4	3,7
Sécurité informatique	0,4	0,6	1,0
Total	8,1	18,0	26,1

13.

Les projets de développement en technologies de l'information sont décrits ci-dessous dans la section intitulée « Les technologies de l'information ». Les projets administratifs, quant à eux, totalisent 3,7 millions de dollars.

14.

Selon le *Rapport annuel de gestion 2004*, le montant de l'amortissement s'élevait à 18,6 millions de dollars. Il a été réduit de 1,1 million de dollars pour exclusion du poste « actifs incorporels » le coût des développements informatiques liés au passage à l'an 2000.

15.

Certains montants de 2004 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2005.

Les principales réalisations de l'année 2005

Services aux personnes accidentées

Afin de se conformer aux changements législatifs apportés par Revenu Québec en 2004, la Société a modifié le système informatique permettant de produire les feuillets de renseignements fiscaux *Relevé 5*. Désormais, le montant des indemnités de décès y sera inscrit.

Services aux usagers de la route

Les réalisations ayant trait aux services aux usagers de la route ont pour but d'améliorer l'accès aux services de la Société et de moderniser le réseau des points de service (objectifs 1.1.1 et 1.1.5 du plan stratégique)¹⁶. Les principales réalisations sont :

- la poursuite de la réfection du réseau des points de service. Ainsi, en presque totalité, les centres de services ont été rénovés et ils ont reçu de l'équipement nouveau. Les fonctions d'impression basées sur des formulaires électroniques ont été déployées et une nouvelle solution d'impression centralisée des permis de conduire plastifiés a été installée;
- la mise en place de services en ligne pour la prise de rendez-vous pour un examen de conduite (théorique ou pratique), la vérification de la validité d'un permis de conduire, la vérification du droit d'immatriculer un véhicule et la remise en circulation d'un véhicule remisé;
- la mise en place d'une solution permettant l'étalement du paiement des droits d'immatriculation du Québec. Cette solution concerne les compagnies de transport dont les véhicules circulent au Québec et celles dont les véhicules sont immatriculés en vertu du Régime d'immatriculation international (IRP).

Gestion de l'accès au réseau routier

En ce qui concerne l'accès au réseau routier, signalons :

- l'examen des processus relatifs aux sanctions des conducteurs et celui des technologies qui les supportent. La mise en œuvre d'un plan d'action permettra d'améliorer le service en corrigeant les problèmes diagnostiqués;
- l'étude visant à améliorer l'efficacité des opérations relatives à l'évaluation médicale. Les solutions touchent notamment la circulation des documents reçus, la constitution d'un dossier électronique, l'attribution automatique des dossiers, la rédaction des communications écrites, le suivi des événements d'un dossier et la documentation en ligne.

Contrôle routier

Dans le domaine du contrôle routier, les principales réalisations sont :

- la poursuite du projet de construction d'un poste de contrôle routier à Saint-Bernard-de-Lacolle. Rappelons que ce poste sera pourvu d'un équipement de type « système de transport intelligent », qui permettra d'accroître la fluidité du trafic et d'améliorer la qualité du contrôle et du ciblage des transporteurs (objectifs 3.3.1 et 3.3.2 du plan stratégique)¹⁷;
- les modifications aux systèmes informatiques qui permettent aux mandataires en vérification mécanique d'appliquer de façon efficiente la réglementation relative à la vérification des vitres teintées des véhicules;
- les modifications aux systèmes informatiques résultant des changements apportés à la Loi de 1987 sur les transports routiers¹⁸. Dorénavant, les transporteurs ne s'inscriront que dans leur juridiction. C'est cette dernière qui s'assure de l'évaluation de leur rendement en matière de sécurité;
- la poursuite des travaux visant à permettre aux contrôleurs routiers de remettre un rapport de vérification aux conducteurs de véhicules lourds interceptés, et ce, immédiatement après un contrôle sur route. Cette amélioration sera mise en œuvre au cours de l'année 2006.

Récupération des amendes impayées

En ce qui concerne la récupération des amendes impayées, il y a lieu de mentionner :

- la mise en place d'une nouvelle solution d'échange électronique de données avec les municipalités, le ministère de la Justice du Québec et quelques autres organismes.

Soutien à l'organisation

Pour ce qui est du soutien à l'organisation, mentionnons les réalisations suivantes :

- l'implantation d'un progiciel permettant de gérer séparément la trésorerie du Fonds d'assurance automobile du Québec et celle des autres mandats de la Société;
- l'harmonisation du système de gestion par activité avec les systèmes financiers de la Société;
- la création d'un site Web permettant de diffuser de l'information générale sur le Continuum de services en traumatologie. Notons que le volet « grand public » du site est accessible depuis décembre 2005;

16. L'information sur les résultats obtenus à l'égard de ces objectifs est présentée aux pages 19 à 21 et 23 du fascicule intitulé *Les résultats* du présent rapport annuel de gestion.

17. L'information sur les résultats obtenus à l'égard de ces objectifs est présentée aux pages 39 et 40 du fascicule intitulé *Les résultats* du présent rapport annuel de gestion.

18. Lois révisées du Canada, 1985, chapitre 29 (3^e supplément).

- l'automatisation du processus d'approvisionnement des tableaux de bord de gestion de la Société. À cet égard, une infrastructure technologique a été mise en place pour garantir la disponibilité de l'information de gestion. Mentionnons que ce projet contribue à développer l'information stratégique de la Société (objectif 4.2.3 du plan stratégique)¹⁹;
- la création d'un site Web spécifique à l'usage du conseil d'experts qui a le mandat²⁰ de fournir un avis au conseil d'administration sur la fixation des contributions d'assurance automobile (objectif 2.1.1 du plan stratégique)²¹.

Infrastructures technologiques

En ce qui concerne les infrastructures technologiques, les principales réalisations sont :

- l'installation du système d'exploitation Windows XP sur près de 3 000 micro-ordinateurs. Ce remplacement était devenu nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs;
- la consolidation du nombre de serveurs intermédiaires dans le but de réduire les frais d'entretien et d'exploitation de cette plateforme. Notons qu'en 2005, malgré une diminution de 15 p. 100 de leur nombre, les serveurs ont permis de maintenir les services et de répondre aux nouveaux besoins;
- l'installation du système d'exploitation Windows 2003 sur près de 15 p. 100 des serveurs intermédiaires. Cette migration a été entreprise pour tirer profit des nouvelles fonctionnalités et pour favoriser l'évolution de la plateforme intermédiaire. Une étude a aussi été entreprise pour mettre au point une stratégie d'évolution à plus long terme;
- le passage à une version plus récente du logiciel IDMS, qui est utilisé par plus de 95 p. 100 des applications. Cette mise à jour a entraîné une diminution significative de la consommation des ressources de l'ordinateur central.

Sécurité informatique

Les réalisations en matière de sécurité informatique ont pour but de garantir la sécurité de l'information (objectifs 1.2.1 et 1.2.2 du plan stratégique)²². En 2005, les principales réalisations sont :

- la mise en place de la solution de reprise visant à soutenir la prestation de services essentiels à partir de la plateforme intermédiaire. Cette solution serait utilisée dans le cas d'un sinistre majeur affectant l'édifice du siège social;
- l'évaluation des risques pour la sécurité des systèmes informatiques Suspension et révocation et Évaluation médicale ainsi que pour les services en ligne de transfert aux particuliers et d'étalement des paiements;
- la conception de solutions de sécurité pour le Continuum de services en traumatologie;
- la catégorisation des actifs informationnels de la Société sur les plans de la disponibilité, de l'intégrité et de la confidentialité. Cette réalisation a permis de terminer le registre d'autorité;
- la conception d'une solution de gestion des identifiants pour SAAQclic-mandataires en vérification mécanique et SAAQclic-concessionnaires automobiles.

Les perspectives

En ce qui a trait aux services aux personnes accidentées, en 2006, la Société poursuivra les modifications relatives aux feuillets de renseignements fiscaux *Relevé 5*. Ces changements leur permettront de produire les renseignements nécessaires au calcul des crédits d'impôt personnel de base et d'inscrire les ajustements pour les années antérieures. De plus, la Société modifiera son système afin d'accélérer le paiement de certains frais aux personnes accidentées. Dans le cadre du Programme de soins personnalisés des entorses et des blessures musculaires, le paiement des frais de physiothérapie aux fournisseurs sera également accéléré.

La Société procédera aussi aux modifications informatiques nécessaires pour respecter les nouvelles dispositions du projet de loi 103 (2005, c. 17), Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives. Rappelons que cette loi fixe maintenant à 90 jours le délai de traitement d'une demande de révision faite par un citoyen.

19.

L'information sur les résultats obtenus à l'égard de cet objectif est présentée à la page 42 du fascicule intitulé *Les résultats* du présent rapport annuel de gestion.

20.

Conformément à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011).

21.

L'information sur les résultats obtenus à l'égard de cet objectif est présentée aux pages 25 et 26 du fascicule intitulé *Les résultats* du présent rapport annuel de gestion.

22.

L'information sur les résultats obtenus à l'égard de ces objectifs est présentée aux pages 24 et 25 du fascicule intitulé *Les résultats* du présent rapport annuel de gestion.

Dans le domaine des services aux usagers de la route, la réfection des centres de services se terminera dès le début de 2006 avec la rénovation du centre de services de Longueuil. La réfection des points de service se poursuivra avec la modernisation des 108 points de service des mandataires, qui seront pourvus d'un nouvel équipement. Enfin, au bénéfice des membres des communautés indiennes demeurant dans une réserve, des travaux seront entrepris pour simplifier les démarches d'exemption de taxe sur l'assurance.

En ce qui concerne l'accès au réseau routier, des améliorations aux processus relatifs aux sanctions des conducteurs seront faites. La Société poursuivra également les travaux visant à améliorer l'efficacité des opérations relatives à l'évaluation médicale.

En matière de contrôle routier, la construction d'un poste de contrôle routier à Saint-Bernard-de-Lacolle et la mise en place d'un équipement de type « système de transport intelligent » se poursuivront. Des travaux seront également entrepris pour mettre en place le Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles lourds (PIEVAL). Rappelons que ce programme vise le contrôle des émissions polluantes au moyen d'inspections sur route qui seront menées par les contrôleurs routiers de la Société. Enfin, au cours des prochaines années, le système de communication vocale, présentement utilisé par le personnel du contrôle routier, sera remplacé au profit du Réseau national intégré de radiocommunication du gouvernement du Québec.

En ce qui a trait au soutien à l'organisation, la gestion par activité profitera d'une information de gestion améliorée. Le site Web du Continuum de services en traumatologie, quant à lui, présentera aux partenaires autorisés les programmes et marches à suivre des centres hospitaliers.

Dans le domaine des infrastructures technologiques, le personnel du contrôle routier bénéficiera d'une version plus récente du système d'exploitation de ses micro-ordinateurs. De plus, la Société poursuivra la consolidation des serveurs intermédiaires et le remplacement de leur système d'exploitation. Ces mesures permettront de réduire le nombre de serveurs utilisés et d'assurer l'évolution de la plateforme intermédiaire. En ce qui concerne cette plateforme, une transformation du modèle global de communication est également envisagée en vue de répondre aux nouveaux besoins d'affaires. Par ailleurs, une étude sera menée en vue de faciliter les communications entre les différentes plateformes ainsi que les échanges avec les partenaires.

Sur le plan de la sécurité informatique, des travaux de positionnement seront menés en ce qui a trait à la gestion de l'identité des utilisateurs et à l'accès aux systèmes et technologies de la Société. Ainsi, dans le contexte du gouvernement en ligne et de la modernisation de l'État, la Société sera en mesure d'échanger avec ses partenaires de façon très sécuritaire.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

À la fin de l'année 2005, la Société était propriétaire de 29 immeubles. Il s'agit du complexe Henri-Bourassa, à Montréal, qui a maintenant une superficie de 1 975 m², et de 28 postes de contrôle routier répartis dans la province. Le siège social, quant à lui, appartient au Fonds d'assurance automobile du Québec. D'une superficie de 38 753 m², il est situé à Québec.

Pour répondre à ses besoins, la Société loue des locaux dans 62 établissements, ce qui représente une superficie totale de 40 808 m². En 2005, la gestion de ces locaux a entraîné des dépenses de l'ordre de 8,3 millions de dollars. Rappelons également que cette même année, la Société a terminé la rénovation de sa propriété du boulevard Henri-Bourassa Ouest, à Montréal. En considérant les 34 centres rénovés en 2003 et 2004, les centres de services en permis et immatriculation ont maintenant presque tous été rénovés. Ce projet de modernisation se terminera en 2006 avec la réfection du centre de services de Longueuil.

La valeur des contrats que la Société a attribués en 2005 s'élève à 102 millions de dollars, comparative-ment à un peu moins de 79 millions de dollars en 2004. Cette augmentation résulte principalement de l'importance des contrats relatifs à la construction de postes de contrôle routier et à la rénovation du centre Henri-Bourassa, à Montréal, et aussi du fait qu'un certain nombre de contrats pluriannuels ont été renouvelés.

En matière de sécurité, en vue d'améliorer la protection du personnel et des biens publics, la politique sur l'usage des caméras de surveillance a été mise en application, et ce, dans le respect de la réglementation de la Commission de l'accès à l'information. De plus, de concert avec le ministère de la Sécurité publique, la Société a mené des enquêtes visant à établir la cote de sécurité de chacun des postes occupés par ses employés. Cette cote est basée sur les risques découlant de l'accès à l'information, du contact avec les personnes et de la fréquentation de certains lieux à risque. Enfin, mentionnons que les employés de la firme de maintenance de l'édifice du siège social sont maintenant soumis à un programme de contrôle de sécurité visant le personnel contractuel.

À la fin de l'année 2005, une technologie nouvelle destinée à l'impression du permis de conduire a été mise en place. Le permis délivré est maintenant plus souple et plus sécuritaire. En novembre, la Société a également produit une plaque d'immatriculation réservée aux anciens combattants; les conducteurs admissibles pourront désormais afficher un coquelicot sur la plaque d'immatriculation de leur véhicule.

Par ailleurs, en 2005, près de 14 millions d'envois à la population ont été faits. Il s'agit principalement d'avis de renouvellement, de permis de conduire, de chèques d'indemnité et d'avis de suspension du permis de conduire.

LES ÉTATS FINANCIERS

UN APERÇU DES ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

La présente section donne une vue d'ensemble des résultats financiers de la Société.

L'état des revenus et des dépenses

Des revenus de 166,5 millions de dollars

En 2005, les revenus totaux de la Société ont atteint 166,5 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 2,9 millions de dollars par rapport aux revenus de l'année précédente, qui s'élevaient à 163,6 millions de dollars.

La Société classe ses revenus en six catégories :

- les frais perçus sur les transactions relatives au permis de conduire et à l'immatriculation;
- la contribution du gouvernement du Québec au financement du contrôle routier;
- la contribution du gouvernement du Québec au financement des programmes pour les personnes handicapées;
- les frais perçus pour la gestion des amendes impayées;
- les revenus nets d'intérêts;
- les autres revenus.

Les frais perçus sur les transactions relatives au permis de conduire et à l'immatriculation

Les frais perçus, de l'ordre de 90,2 millions de dollars, sont semblables à ceux de l'année 2004. Rappelons, en effet, que la tarification administrative des transactions n'a pas changé depuis 1990.

La contribution du gouvernement du Québec au financement du contrôle routier

En 2005, le gouvernement a versé une contribution de 55,6 millions de dollars pour le financement du contrôle routier. Une nouvelle entente avec le ministère des Finances, qui aura une portée rétroactive au 1^{er} avril 2005, devrait être conclue en 2006.

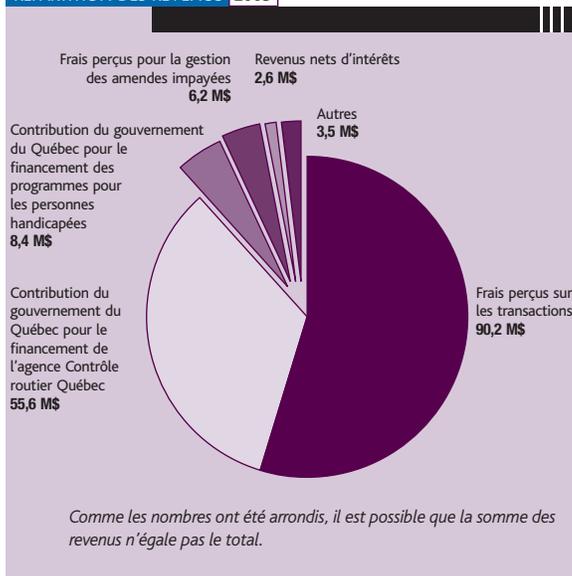
La contribution du gouvernement du Québec au financement des programmes pour les personnes handicapées

Le ministre des Transports confie à la Société l'application d'un programme visant l'adaptation d'un véhicule routier pour permettre à une personne handicapée de le conduire ou d'y prendre place. Le ministre confie aussi à la Société le mandat de délivrer des vignettes de stationnement pour personnes handicapées. Conformément à l'entente conclue en 2005 entre le ministère des Transports et la Société, le gouvernement a remboursé à la Société la totalité des dépenses de ces programmes, soit 8,4 millions de dollars.

Les frais perçus pour la gestion des amendes impayées

Le projet de loi n° 6 (2003, c. 5), Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes, confie à la Société l'application de mesures visant à favoriser le recouvrement des amendes impayées pour des infractions au Code de la sécurité routière ou à un règlement sur le stationnement. La Société facture à ses partenaires (autres ministères et cours municipales) les dépenses engagées dans l'application de ces sanctions.

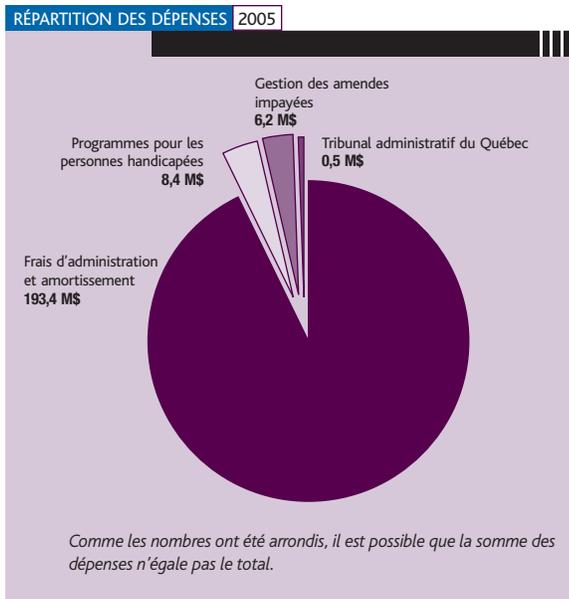
RÉPARTITION DES REVENUS 2005



Des dépenses de 208,4 millions de dollars

Les dépenses de 2005 se chiffrent à 208,4 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 204,5²³ millions de dollars en 2004.

Les dépenses comprennent les frais d'administration et l'amortissement, le coût des programmes pour les personnes handicapées, le coût de la gestion des amendes impayées ainsi que la participation au financement du Tribunal administratif du Québec.



Les frais d'administration et l'amortissement

En 2005, les frais d'administration engagés pour les mandats de la gestion de l'accès au réseau routier et du contrôle routier se sont élevés à 168,4 millions de dollars, et l'amortissement, à 25,0 millions de dollars. En 2004, ces frais étaient respectivement de 168,0 millions de dollars et de 22,8 millions de dollars²⁴.

Les principales variations des frais d'administration par rapport à 2004 sont attribuables à une diminution des traitements et des charges sociales de 4,1 millions de dollars, et à une révision à la baisse de certains éléments de l'actif, dont la valeur a été réduite de 7,1 millions de dollars.

Les programmes pour les personnes handicapées

Comme il a été mentionné précédemment, les frais relatifs aux programmes destinés aux personnes handicapées totalisent 8,4 millions de dollars. Par rapport à l'année 2004, les subventions versées pour l'adaptation de véhicules sont moins élevées de 1,4 million de dollars. Précisons qu'en 2005, en raison de la fermeture du principal fournisseur de services, le nombre de véhicules adaptés a diminué par rapport à l'année précédente.

La gestion des amendes impayées

Les dépenses relatives à la gestion des amendes impayées se sont élevées à 6,2 millions de dollars en 2005, ce qui équivaut à une augmentation de 2,7 millions de dollars. Cette importante augmentation par rapport à l'année 2004 est attribuable au fait que 2005 est la première année complète durant laquelle la Société a mis en œuvre les mesures de recouvrement des amendes prévues dans le projet de loi n° 6 (2003, c. 5). Rappelons que c'est en mai 2004 que la Société avait entrepris ces activités.

Un déficit des revenus sur les dépenses de 42,0 millions de dollars

Le déficit des revenus sur les dépenses de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 atteint 42,0 millions de dollars, alors qu'il était de 41,0 millions de dollars²⁵ en 2004. Ce déficit découle principalement de l'insuffisance de la tarification administrative.

Le bilan

Au 31 décembre 2005, l'actif de la Société s'établit à 314,3 millions de dollars, et le passif, à 385,2 millions de dollars. Le déficit accumulé est donc de 70,9 millions de dollars. Tant que la tarification administrative n'aura pas été ajustée, il est à prévoir que ce déficit prendra de l'ampleur au fil des ans.

23.

Ce montant est inférieur de 1,1 million de dollars au total des dépenses publié dans le *Rapport annuel de gestion 2004*. En effet, l'amortissement des développements informatiques liés au passage à l'an 2000 a été réduit de 1,1 million de dollars étant donné que ces développements ont été exclus du poste « actifs incorporels ».

Par contre, la Société a considéré une dépense supplémentaire de 48 000 dollars pour l'ajout d'autres avantages sociaux dans la provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés.

24.

Le montant de l'amortissement s'élevait à 24,0 millions de dollars dans le *Rapport annuel de gestion 2004*. Il a été réduit de 1,1 million de dollars pour exclusion du poste « actifs incorporels » le coût des développements informatiques liés au passage à l'an 2000.

25.

Le montant du déficit de 2004 s'élevait à 42,1 millions de dollars dans le *Rapport annuel de gestion 2004*. Il a été réduit de 1,1 million de dollars pour exclusion du poste « actifs incorporels » le coût des développements informatiques liés au passage à l'an 2000 et pour inclure des frais supplémentaires à la provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

RAPPORT DE LA DIRECTION	18
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	19
REVENUS ET DÉPENSES	20
DÉFICIT CUMULÉ	21
BILAN	22
FLUX DE TRÉSORERIE	23
NOTES COMPLÉMENTAIRES	25

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) sont la responsabilité de la direction, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information, sur le plan financier, contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société reconnaît qu'elle est tenue de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le Comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec procède à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de son travail ainsi que l'expression de son opinion. Il peut rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à sa vérification.



John Harbour, FCA
Président-directeur général



André Legault
Vice-président à l'administration et aux finances

Québec, le 24 mars 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2005 ainsi que les états des revenus et dépenses, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., c. v-5. 01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 24 mars 2006

REVENUS ET DÉPENSES*de l'exercice terminé le 31 décembre*

	2005	2004 (note 3)
	(en milliers de dollars)	
REVENUS		
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	90 193	90 876
Contrôle routier		
Contribution du gouvernement du Québec	55 578	55 086
Autres revenus	1 969	3 491
Contribution du gouvernement du Québec au financement des programmes pour les personnes handicapées (note 7)	8 370	9 817
Frais perçus pour la gestion des amendes impayées (note 8)	6 161	3 454
Revenus nets d'intérêts (note 4)	2 645	—
Autres	1 560	836
	166 476	163 560
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 5)	168 385	167 992
Amortissement (note 6)	25 006	22 842
Programmes pour les personnes handicapées (note 7)	8 370	9 817
Gestion des amendes impayées (note 8)	6 161	3 454
Participation au financement d'un organisme (note 9)	525	444
	208 447	204 549
DÉFICIT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(41 971)	(40 989)

DÉFICIT CUMULÉ

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(25 920)	16 130
Redressements		
Développements informatiques (note 3)	(1 134)	(2 243)
Provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés (note 3)	(1 891)	(1 843)
Solde redressé	(28 945)	12 044
Déficit des revenus sur les dépenses	(41 971)	(40 989)
SOLDE À LA FIN	(70 916)	(28 945)

BILAN

au 31 décembre

	2005	2004 (note 3)
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Encaisse	2 464	7 004
Débiteurs	22 515	11 614
Dû par le Fonds d'assurance, portant intérêt au taux de la marge de crédit	169 653	205 083
Immobilisations corporelles (note 10)	44 764	36 397
Actifs incorporels (note 11)	74 928	81 282
	314 324	341 380
PASSIF ET DÉFICIT CUMULÉ		
PASSIF		
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	129 561	146 367
Créditeurs et frais courus		
Gouvernement du Québec	152 689	126 680
Autres	41 408	36 962
Provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés (note 13)	61 582	60 316
	385 240	370 325
DÉFICIT CUMULÉ	(70 916)	(28 945)
	314 324	341 380

ENGAGEMENTS (note 15)

ÉVENTUALITÉS (note 16)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


John Harbour, FCA
Président-directeur général



Serge Rémillard, FCMA, MBA
Administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Frais perçus liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	90 162	90 877
Contrôle routier		
Contribution reçue du gouvernement du Québec	65 006	51 654
Autres revenus	—	3 491
Contribution reçue du gouvernement du Québec pour le financement des programmes pour les personnes handicapées	18 187	—
Frais perçus pour la gestion des amendes impayées	5 991	—
Revenus nets de placements		
Revenus courants perçus	294	—
Intérêts versés	(736)	—
Autres revenus perçus	1 821	884
Frais d'administration payés par la Société	(283 764)	(276 548)
Frais d'administration remboursés par le Fonds d'assurance	105 886	117 848
Frais payés pour des programmes pour les personnes handicapées	(8 339)	(9 635)
Frais payés pour la gestion des amendes impayées	(5 399)	(3 072)
Participation versée au financement d'organismes	(461)	—
	(11 352)	(24 501)
Mandat de fiduciaire pour le Fonds d'assurance		
Contributions - immatriculation		
Perçues pour le Fonds d'assurance	562 129	549 505
Remises au Fonds d'assurance	(568 706)	(549 505)
Contributions - permis de conduire		
Perçues pour le Fonds d'assurance	126 280	126 604
Remises au Fonds d'assurance	(127 768)	(126 604)
	(8 065)	—

FLUX DE TRÉSORERIE*de l'exercice terminé le 31 décembre*

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Mandats confiés par le gouvernement du Québec		
Droits d'immatriculation et de permis de conduire		
Perçus pour le gouvernement du Québec	776 023	765 895
Remis au gouvernement du Québec	(803 507)	(726 356)
Perçus pour la Société de financement des infrastructures locales	40 525	—
Perçus pour d'autres gouvernements	39 000	36 680
Remis à d'autres gouvernements	(39 000)	(37 365)
Taxes		
Perçus pour le gouvernement du Québec	770 638	784 053
Remises au gouvernement du Québec	(774 551)	(785 700)
Contributions des automobilistes au transport en commun		
Perçus pour le gouvernement du Québec	67 671	66 660
Remises au gouvernement du Québec	(67 543)	(67 123)
Vignettes de stationnement		
Perçus pour le gouvernement du Québec	513	573
Remises au gouvernement du Québec	(1 086)	—
	8 683	37 317
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(10 734)	12 816
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(18 664)	(15 030)
Produit d'aliénations d'immobilisations corporelles	238	88
Débours pour acquisitions d'actifs incorporels	(17 141)	(23 720)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(35 567)	(38 662)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements du (avances au) Fonds d'assurance	58 567	(104 335)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	58 567	(104 335)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	12 266	(130 181)
INSUFFISANCE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(139 363)	(9 182)
INSUFFISANCE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 14)	(127 097)	(139 363)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2005

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011).

Fonctions

La Société a pour fonctions :

- d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance);
Le Fonds d'assurance est une fiducie d'utilité sociale au sens du Code civil du Québec qui a été constituée le 1^{er} janvier 2004 par le transfert d'actifs de la Société, et dont le patrimoine est affecté à l'indemnisation du préjudice corporel prévu dans la Loi sur l'assurance automobile et du préjudice matériel prévu par le titre IV de cette loi, ainsi qu'à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache;
- d'appliquer le Code de la sécurité routière, notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière en ce qui concerne les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
- en matière de contrôle routier :
 - d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application des dispositions :
 - du Code de la sécurité routière;
 - des lois et règlements liés au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au titre VIII.2 du Code de la sécurité routière;
 - d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes visés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;
- d'exécuter tout autre mandat qui peut lui être donné par la loi ou par entente avec le gouvernement ou avec l'un de ses ministères ou organismes.

Pouvoir de perception

En vertu d'ententes ou de la réglementation, la Société perçoit :

- pour la gestion de l'accès au réseau routier, les frais reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire;
- à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, les contributions d'assurance relatives à l'obtention de l'immatriculation d'un véhicule routier et à la délivrance d'un permis de conduire;
- à titre de mandataire du gouvernement du Québec, les droits relatifs à l'immatriculation et au permis de conduire, les taxes de vente s'appliquant aux véhicules, la taxe applicable sur les contributions d'assurance ainsi que les contributions des automobilistes au transport en commun;
- pour la Société de financement des infrastructures locales, les droits relatifs aux véhicules routiers munis d'un moteur de forte cylindrée;
- pour le compte d'administrations provinciales et d'États américains, d'autres droits d'immatriculation.

L'article 23.0.7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contribution d'assurance conformément aux articles 21, 31.1, 69 et 93.1 du Code de la sécurité routière ou à titre de recouvrement en application de la Loi sur l'assurance automobile ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS (suite)

Mandat de fiduciaire

En qualité de fiduciaire, la Société a pour fonction d'administrer le Fonds d'assurance. Ce dernier n'est pas consolidé avec la Société puisqu'il constitue un patrimoine fiduciaire distinct en vertu de l'article 23.0.3 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011).

Afin de rendre compte de l'administration du Fonds d'assurance, le tableau suivant présente un sommaire des sommes gérées pour le Fonds d'assurance au 31 décembre :

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	7 563 714	6 853 125
Autres actifs	101 438	90 025
	7 665 152	6 943 150
PASSIF		
Obligations envers les victimes – Passif actuariel	7 514 182	6 989 048
Autres passifs	548 941	571 053
	8 063 123	7 560 101
DÉFICIT CUMULÉ	(397 971)	(616 951)
	7 665 152	6 943 150

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

a) Instruments financiers

L'encaisse, les débiteurs, les montants dus par le Fonds d'assurance, la marge de crédit ainsi que les créditeurs et frais courus sont comptabilisés à la juste valeur, qui est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle :

	MÉTHODE	VIE UTILE
Bâtisse	Linéaire	40 ans
Aménagement du siège social	Linéaire	10 ans
Équipement	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de photographie	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de contrôle routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	20 ans
Équipement	Proportionnelle à l'ordre numérique inversé des années	Maximum 10 ans

La durée de vie utile de l'aménagement de terrains pour les postes de contrôle routier est révisée à 20 ans à compter de 2005. Auparavant, elle était de 10 ans.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'origine. Ils sont amortis comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle :

	MÉTHODE	VIE UTILE
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 7 ans
Logiciels d'application	Linéaire	Maximum 5 ans

d) Régimes de retraite

Les employés de la Société contribuent aux régimes interentreprises à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'information suffisante pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées, elle utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisation déterminée.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse mensuels.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Lors du présent exercice, la Société a effectué les modifications comptables suivantes :

Développements informatiques

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 ont été redressés pour exclure du poste « Actifs incorporels » le coût des développements informatiques liés au passage à l'an 2000.

Le redressement a pour effet de diminuer les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre :

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Revenus et dépenses		
Dépenses		
Amortissement	(741)	(1 109)
Déficit des revenus sur les dépenses	(741)	(1 109)
Bilan		
Actif		
Actifs incorporels	(393)	(1 134)
Déficit cumulé	(393)	(1 134)

Provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés

(auparavant Provision pour congés de maladie et vacances)

La provision pour congés de maladie et vacances a été modifiée pour inclure d'autres avantages sociaux accordés aux employés. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés bénéficiaient de ces avantages.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2005

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre :

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Revenus et dépenses		
Dépenses		
Frais d'administration	(106)	48
Déficit des revenus sur les dépenses	(106)	48
Bilan		
Actif		
Dû par le Fonds d'assurance	(36)	31
Passif		
Provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés	1 749	1 922
Déficit cumulé	(1 785)	(1 891)

4. REVENUS NETS D'INTÉRÊTS

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Revenus – Intérêts imputés au Fonds d'assurance	3 087	820
Revenus d'intérêts sur soldes bancaires	294	—
Frais d'intérêts sur marge de crédit	(736)	(820)
	2 645	—

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

			2005			2004
			(en milliers de dollars)			
			Frais d'administration de la Société			
	Programmes pour les personnes handicapées	Gestion des amendes impayées	Gestion de l'accès au réseau routier	Contrôle routier	Total ⁽¹⁾	Total ⁽¹⁾
Traitements et charges sociales	1 125	2 393	67 246	34 254	101 500	105 625
Frais de déplacement	6	41	921	1 487	2 408	2 377
Rémunération des mandataires	—	56	14 207	—	14 207	13 475
Services administratifs et professionnels	140	301	8 876	2 520	11 396	12 330
Frais de communication	66	2 004	5 858	2 495	8 353	8 331
Information et publicité	1	5	98	263	361	296
Mobilier, agencement et équipement	10	14	1 662	760	2 422	1 493
Frais d'entretien	7	15	678	2 511	3 189	2 968
Loyers, taxes et électricité	29	57	5 555	2 001	7 556	7 127
Matériel informatique et bureautique	5	10	315	181	496	982
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	92	208	6 938	2 171	9 109	9 506
Impression, fournitures et autres dépenses	40	69	6 437	2 308	8 745	9 158
Perte sur désuétude d'actifs incorporels	25	101	6 132	854	6 986	—
Frais d'utilisation des immobilisations attribués au Fonds d'assurance	—	—	(11 379)	—	(11 379)	(8 629)
Frais d'utilisation du siège social	48	125	2 364	672	3 036	2 953
	1 594	5 399	115 908	52 477	168 385	167 992

(1) Le total exclut les montants des programmes pour les personnes handicapées ainsi que ceux de la gestion des amendes impayées. Ces montants sont présentés respectivement aux notes 7 et 8.

La Société acquitte l'ensemble des frais d'administration des mandats qu'elle gère. Par la suite, ces frais d'administration sont attribués aux mandats à l'aide de la gestion par activité. Cette répartition donne les résultats suivants :

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Frais d'administration de la Société	168 385	167 992
Frais d'administration des programmes pour les personnes handicapées	1 594	1 640
Frais d'administration de la gestion des amendes impayées	5 399	3 072
Frais d'administration attribués au Fonds d'assurance	117 334	114 802
Total des frais d'administration acquittés par la Société	292 712	287 506

Les frais d'administration du Fonds d'assurance sont présentés de façon détaillée dans les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2005

6. AMORTISSEMENT

	2005		2004		(en milliers de dollars)	
	Programmes pour les personnes handicapées	Gestion des amendes impayées	Gestion de l'accès au réseau routier	Contrôle routier	Total ⁽¹⁾	Total ⁽¹⁾
Amortissement des immobilisations corporelles	37	89	6 141	3 313	9 454	8 830
Amortissement des actifs incorporels	135	673	13 795	1 757	15 552	14 012
	172	762	19 936	5 070	25 006	22 842

(1) Le total exclut les montants des programmes pour les personnes handicapées ainsi que ceux de la gestion des amendes impayées. Ces montants sont présentés respectivement aux notes 7 et 8.

7. PROGRAMMES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

	2005		2004		(en milliers de dollars)	
	Adaptation de véhicules	Vignettes de stationnement	Total	Total		
Subventions versées pour l'adaptation de véhicules	6 604	—	6 604	7 999		
Frais d'administration (note 5)	442	1 152	1 594	1 640		
Amortissement (note 6)	14	158	172	178		
	7 060	1 310	8 370	9 817		

Le programme d'adaptation de véhicules est confié à la Société par entente avec le ministère des Transports, conformément à l'article 16.4 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011). La délivrance de vignettes de stationnement pour ces personnes est prévue par l'article 11 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2).

Le financement du programme d'adaptation de véhicules et de la délivrance de vignettes de stationnement est établi en vertu d'une entente entre la Société et le ministère des Transports.

8. GESTION DES AMENDES IMPAYÉES

	2005	2004	(en milliers de dollars)	
Frais d'administration (note 5)	5 399	3 072		
Amortissement (note 6)	762	382		
	6 161	3 454		

L'article 194 du Code de la sécurité routière prévoit que la Société doit limiter l'accès au réseau routier aux personnes ou aux véhicules lorsque le percepteur (article 364 du Code de procédure pénale, c. C-25.1), principalement les municipalités, avise la Société du non-paiement du défendeur en matière d'amendes impayées.

Le financement de la perception des amendes impayées repose sur les dispositions prévues par les articles 621 et 648.2 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) et sur le Règlement sur les tarifs pour l'application de l'article 194 du Code de la sécurité routière (décret 414-2004).

9. PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN ORGANISME

La participation au financement du Tribunal administratif du Québec est prévue par l'article 97 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme utilisateur.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005		2004	
	(en milliers de dollars)			
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Terrain	1 637	—	1 637	1 637
Bâtisse	3 892	1 288	2 604	2 209
Aménagement du siège social	11 212	11 212	—	—
Équipement	5 083	3 745	1 338	1 461
Matériel roulant	11 646	6 469	5 177	5 940
Postes de photographie	12 180	12 130	50	102
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	63 742	47 657	16 085	16 997
Postes de contrôle routier ⁽¹⁾	21 939	4 066	17 873	8 051
	131 331	86 567	44 764	36 397

(1) Des postes de contrôle routier d'une valeur de 4 689 000 \$ n'étaient pas encore en opération au 31 décembre 2005. Par conséquent, ils ne sont pas amortis.

11. ACTIFS INCORPORELS

	2005		2004	
	(en milliers de dollars)			
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Développements informatiques ⁽¹⁾	124 360	51 164	73 196	79 671
Logiciels d'application	3 056	1 324	1 732	1 611
	127 416	52 488	74 928	81 282

(1) Des développements informatiques d'une valeur de 11 124 000 \$ (2004 : 13 439 000 \$) sont en voie de réalisation au 31 décembre 2005 et ne sont pas amortis. Mis à part les modifications comptables énoncées à la note 3, des développements informatiques d'une valeur de 10 604 000 \$ ainsi qu'un amortissement cumulé de 3 492 000 \$ ont été radiés au cours de l'exercice en raison de désuétude ou d'avantages futurs non réalisables. Une perte sur désuétude de 7 112 000 \$ est inscrite dans les frais d'administration.

12. MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La Société a obtenu de la Caisse une marge de crédit de 200 millions de dollars pour combler les déficits de caisse mensuels. Cette marge de crédit porte un taux d'intérêt basé sur le taux de rendement du compte de dépôt à vue établi quotidiennement et majoré de 0,05 p. 100. Le taux d'intérêt était de 3,3 p. 100 au 31 décembre 2005 (2004 : 2,57 p. 100). Cette marge de crédit expire le 31 décembre 2008.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2005

13. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS

(auparavant Provision pour congés de maladie et vacances)

	2005			2004	
	(en milliers de dollars)				
	Congés de maladie	Vacances	Autres avantages sociaux et sommés dues ⁽¹⁾	Total	Total
Solde au début	40 517	17 877	1 922	60 316	57 648
Plus					
Charges de l'exercice	9 049	15 147	3 411	27 607	28 803
Moins					
Prestations versées au cours de l'exercice	8 091	14 666	3 584	26 341	26 135
Solde à la fin	41 475	18 358	1 749	61 582	60 316

(1) Les autres avantages sociaux comprennent les compensations de l'employeur pour des absences rémunérées, notamment en assurance-salaire et en congé de maternité ou de paternité. Les sommes dues sont relatives aux banques de temps supplémentaire et aux congés de traitement différé.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants :

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	2 464	7 004
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(129 561)	(146 367)
Insuffisance de trésorerie et équivalents de trésorerie	(127 097)	(139 363)

Au cours de l'exercice, la Société a déboursé un montant de 18 664 000 \$ (2004 : 15 030 000 \$) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et de 17 141 000 \$ (2004 : 23 720 000 \$) pour les actifs incorporels. Elle a subi une perte de 537 000 \$ (2004 : 31 000 \$) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles et de 7 112 000 \$ (2004 : 390 000 \$) sur l'aliénation d'actifs incorporels. Au 31 décembre 2005, les créanciers et frais courus afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels s'élèvent à 5 769 000 \$ (2004 : 4 171 000 \$). Le Dû par le Fonds d'assurance afférent aux immobilisations corporelles s'élève à 781 000 \$ (2004 : 439 000 \$).

15. ENGAGEMENTS

Contrats de location

La Société est engagée en vertu de divers contrats de location d'espaces pour une somme minimale estimée à 32 189 000 \$ au 31 décembre 2005. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2014 et se répartissent comme suit :

2006	8 073 000 \$
2007	7 461 000
2008	5 330 000
2009	4 378 000
2010	3 488 000

15. ENGAGEMENTS (suite)

Contrats de services informatiques et autres

La Société est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres pour une somme minimale estimée à 40 578 000 \$ au 31 décembre 2005. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2011 et se répartissent comme suit :

2006	21 644 000 \$
2007	12 661 000
2008	4 693 000
2009	979 000
2010	545 000

16. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires, liées principalement à des poursuites en dommages et intérêts, ne peut être déterminé au 31 décembre 2005.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime du personnel d'encadrement (RPE). Les régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 7 857 000 \$ (2004 : 5 380 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée au Fonds d'assurance et elle n'a conclu aucune opération commerciale avec cet apparenté autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés, comptabilisées à la valeur d'échange, sont présentées dans le corps même des états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà présentées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société effectue des opérations avec des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'avec des organismes et entreprises contrôlés, directement ou indirectement, par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas présentées distinctement dans les états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2005.

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 